

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 27 septembre 2018

DÉLIBÉRATION N° CD-2018/09/27-1/02**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20180927-lmc100000017712-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/10/2018

Réception Préfet : 02/10/2018

Publication RAAD : 02/10/2018

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : JULLEMIER Denis

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : LUCZAK Daisy

OBJET : Convention-cadre de partenariat définissant les modalités de participations financières du Département de Seine-et-Marne aux opérations de couverture en Très Haut Débit conduites par le Syndicat mixte SMN pour la période 2020-2023.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de participation financière en investissement du Département de Seine-et-Marne aux opérations de couverture du territoire en Très Haut Débit, portées par le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, en application des objectifs fixés par le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement numérique (SDTAN) et la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCoRAN). Elle définit également les conditions de suivi et d'évaluation des actions conduites par le Syndicat Mixte.

Cette participation financière prend la forme de subventions de la part du Département, au bénéfice du Syndicat Mixte, afin de contribuer aux dépenses d'investissement dans la réalisation directe ou indirecte des opérations permettant au Syndicat Mixte d'atteindre ses objectifs.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 1/01 en date du 17 décembre 2010, relative à l'adoption du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN),

VU la délibération du Conseil général n° 1/01 en date du 30 septembre 2011, relative à la création du Syndicat Mixte « Seine-et-Marne Numérique »,

VU l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°144 en date du 26 décembre 2012, portant création du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique,

VU la délibération n° 1/06 en date du 18 décembre 2014, relative à la Convention cadre de partenariat définissant les conditions et modalités de participations financières de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne aux opérations de couverture du territoire en Très Haut Débit, conduites par le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, pour la période 2013 – 2019,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le projet de convention, tel que joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la Convention cadre de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte ouvert Seine-et-Marne Numérique, au nom du Département de Seine-et-Marne.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne